

FEUILLE DE ROUTE 2020-2025

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA MOBILITÉ
(DACM)

Mars 2021



VILLE DE
GENÈVE

DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX À LA HAUTEUR DES ENJEUX CLIMATIQUES

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Cela fait maintenant huit mois que j'ai pris mes fonctions en tant que Conseillère administrative chargée du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). La période est inédite et j'ai pris conscience au fil des jours de votre incroyable engagement pour la Ville et de l'implication de chacun.e d'entre vous dans vos métiers respectifs, ceci contre vents et virus. Je vous en suis particulièrement reconnaissante et vous remercie sincèrement pour votre travail au quotidien.



Tout au long de cette législature, mes projets sont guidés par la nécessité de répondre à l'urgence climatique et aux besoins de la population. Dans cette perspective et dans le souci de mener des projets cohérents, mes objectifs s'alignent au niveau du canton sur le Plan climat cantonal, et au niveau du Conseil administratif sur le programme de législature et la stratégie climatique municipale en cours d'élaboration : les priorités visent d'une part à protéger la population des effets néfastes du changement climatique et à offrir à chacun.e un cadre de vie agréable; et d'autre part, à concentrer nos efforts sur la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 sur le territoire de la Ville et au sein de son administration. Pour ce faire, quatre objectifs essentiels seront le fil conducteur de la législature:

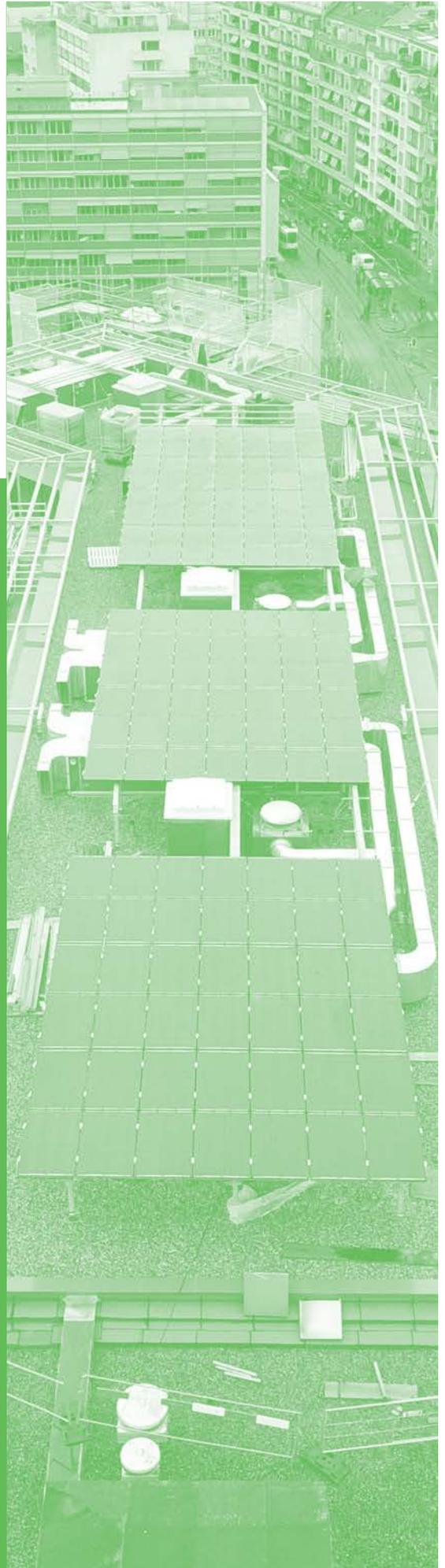
- **Réduire la consommation énergétique et aménager une ville résiliente**
- **Lutter contre les îlots de chaleur et l'effondrement de la biodiversité**
- **Garantir la proximité d'équipements publics de qualité**
- **Développer et encourager les modes de transports doux**

La concrétisation de ces objectifs dépend de votre expertise et de vos compétences métiers et bien sûr de ma volonté politique: des ressources essentielles à la réalisation d'une ville résiliente, tournée vers les besoins de ses habitant-e-s et adaptée aux grands enjeux actuels.

J'ai d'ores et déjà le plaisir d'avancer avec vous dans cette aventure et je me réjouis d'autant plus de poursuivre notre collaboration vers la concrétisation de ces nombreux projets abordés dans cette feuille de route.

Frédérique Perler

**RÉDUIRE LA CONSOMMATION
ÉNERGÉTIQUE ET AMÉNAGER
UNE VILLE RÉSILIENTE**



Pour répondre aux enjeux climatiques, la Ville s'engage sur l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique.

Le bilan carbone réalisé sur le territoire du canton a permis d'identifier les secteurs qui produisent le plus de gaz à effet de serre : le secteur des bâtiments, et plus précisément leur chauffage, sont les plus gros émetteurs avec 24% des émissions.

Il est donc primordial d'agir sur le bâti et sur l'optimisation énergétique, particulièrement des techniques des chaufferies. Ma priorité, tout comme celle du département depuis la mise en place de sa stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 » est **l'accélération de la rénovation du parc immobilier de la Ville**, en ciblant les grands consommateurs.

Les premières grosses rénovations commenceront par l'ensemble locatif de la Cité de la Jonction. Aussi, dans la continuité des engagements d'ores et déjà pris par les services, il s'agira de bannir toutes les chaudières à mazout avant la fin de la législature, soit en 2024, et de le remplacer au maximum par des sources de chaleur renouvelable, telles que les réseaux de chauffage et de refroidissement à distance.



55
chaudières
à mazout
supprimées
dès 2024

Centrale solaire
de 2000 m²
aux Minoteries



En parallèle de l'attention portée sur les systèmes de chauffage, l'assainissement des fenêtres et des vitrages est primordial.

L'autoproduction et l'autoconsommation d'électricité doivent également être systématiquement favorisées par **l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques sur les toits des bâtiments de la Ville** en développant une représentation cartographique précise du potentiel solaire des bâtiments appartenant à l'administration.



mettre en place
une représentation
cartographique précise
du potentiel
solaire des
bâtiments de
la Ville

Panneaux solaires sur la toiture du cycle d'orientation de Cayla



En termes d'éclairage, la pollution lumineuse est également un enjeu fondamental, tout comme la pollution de l'eau ou de l'air.

La mise en œuvre du **nouveau Plan lumière et l'installation d'éclairages équipés de détecteurs de présence dans tous les communs** des bâtiments de la Ville permettront également des économies et une meilleure gestion de l'énergie. Cette mesure prend en compte à la fois les questions de sécurité dans l'espace public et de l'urgence de réduire l'énergie produite.



Garantir un système d'éclairage équipé de détecteurs de présence dans tous les communs des bâtiments de la Ville

Les réflexes écologiques et de sobriété doivent se poursuivre jusque dans la réflexion sur les matériaux utilisés dans la construction.

La norme doit être l'emploi systématique de matériaux écologiques et locaux, ainsi que la rénovation et le réemploi plutôt que la reconstruction complète plus coûteuse et énergivore.

Favoriser le réemploi s'applique également pour les éléments et matériaux encore utilisables et dont le Département n'aurait plus l'utilité, je tiens particulièrement à ce que ceux-ci soient systématiquement mis à disposition des associations caritatives ou de réemploi.

Installation de fenêtres à double vitrage aux Minoteries



BÉNÉFICES

- > ÉCONOMIES D'ÉNERGIES
- > RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
- > PRÉSERVATION DES RESSOURCES EXISTANTES ET FAVORISATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- > AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES LOGEMENTS ET DE LA VIE DE QUARTIER

2

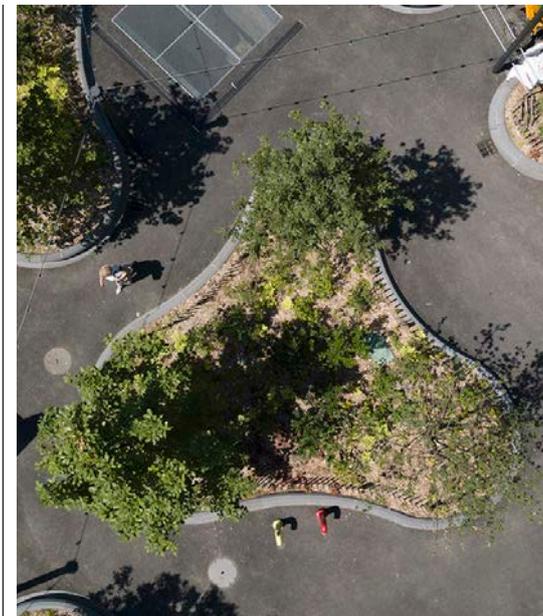
**AMÉNAGER
DE FAÇON À LUTTER
CONTRE LES ÎLOTS
DE CHALEUR
ET L'EFFONDREMENT
DE LA BIODIVERSITÉ**



Les prévisions des scientifiques nous poussent à agir de manière concrète et rapide : dès 2050, les rues de Genève connaîtront le climat actuel de Madrid. Il est absolument impératif que nous soyons prêt-e-s à protéger la population et la biodiversité aux changements actuels et à venir tout en garantissant aux citoyen.ne.s des aménagements publics de qualité, conviviaux et propices à l'échange.

La ville est en perpétuelle transformation pour s'adapter aux besoins de la population. Pour construire une ville pensée pour ses habitant.e.s, nous devons pouvoir garantir l'aménagement et l'accessibilité aux infrastructures publiques de proximité tels que pistes cyclables, parcs, équipements et espaces publics par exemple dès lors que de nouveaux logements sont construits et habités. En effet, la qualité des espaces publics est primordiale pour favoriser le vivre ensemble et lutter contre les îlots de chaleur. En ce sens, la qualité de l'aménagement des espaces publics sur le périmètre du PAV est une de mes priorités : la Voie-verte arborisée et élargie, faisant figure de véritable parc longitudinal, ainsi que l'arborisation des boulevards urbains rue Hans Wilsdorf et rue François Dussaud doivent être réalisés avant l'arrivée des futurs habitant.e.s, tout comme le parc prévu sur le parking de la patinoire des Vernets, à proximité immédiate du quartier.

Ilôts de verdure autour de la gare de Genève-Champel



3 nouveaux parcs sur le territoire de la Ville à disposition des habitant.e.s d'ici 2025 : à la pointe de la Jonction, sur le parking de la patinoire et le long de la Voie-verte

S'il est primordial de protéger la population des conséquences du réchauffement climatique, il est également essentiel de préserver la biodiversité qui s'appauvrit de jour en jour. Celle-ci représente la diversité des organismes vivants, dont la richesse est garante de l'environnement dans lequel l'humain évolue, par exemple: la pollinisation et la fertilisation des sols produits par une immense diversité d'insectes et d'organismes permettent notre alimentation, tout comme l'approvisionnement en air respirable dépend de la photosynthèse caractéristique des plantes et condition sine qua non de notre vie sur terre. **Protéger et accroître la biodiversité est donc une priorité.** Pour ce faire, plusieurs démarches dans la juste ligne de la stratégie de « Nature en Ville » présentée, déjà, en 2013 par

Parvis de Chandieu



Jardins potagers à la route de Meyrin



le Canton sont essentielles : au niveau scientifique, nous devons garantir la documentation sur la biodiversité et son évolution. Le Conservatoire et Jardin botaniques de Genève et le Muséum d'histoire naturelle (MHN) en sont garants et les prochaines rénovations prévues au MHN permettront de mettre en lieu sûr l'héritage de savoirs accumulés. Pour protéger le vivant en ville, il est également important de considérer la biodiversité dans les politiques publiques et particulièrement en amont sur les questions d'aménagement : une attention toute particulière doit être portée aux parcs et prairies urbains, même les plus petits, aux arbres en Ville, à la qualité et à la quantité d'eau, à l'introduction de noues et de bassins de rétention en Ville, au maintien et au développement de corridors biologiques entre les espaces ruraux et urbains et à la préservation des milieux naturels qui hébergent quantité d'espèces.

Dans la continuité de non seulement rafraîchir les rues, mais également d'encourager la biodiversité, la végétalisation doit être étudiée sur chaque surface - qu'il s'agisse de rues, de murs, de toitures ou encore d'abri bus, d'abris vélo et d'édicules - tout comme les possibilités de planter des arbres en pleine terre et d'apposer des nichoirs sur les bâtiments. Ces attentions particulières aux détails font toute la différence dans l'aménagement d'espaces de fraîcheur conviviaux de qualité et pour la préservation de la biodiversité.

Mise en réseau des espaces naturels en assurant 30% de l'espace non construit recouvert par la canopée

La moitié des bâtiments de la Ville sont équipés de nichoirs

Accélérer l'aménagement de rues piétonnes dans chaque quartier de la Ville.



6300 m² de surfaces converties respectueuses des cycles d'eau

L'aménagement de rues piétonnes me tient également à cœur : en concertation avec les habitant.e.s du quartier, la piétonnisation des rues permet la réappropriation de l'espace urbain et la création d'espaces propices aux échanges sociaux. De nombreux projets dans ce sens démarreront à la place de la Synagogue, à la rue des Rois, à la place Saint-François et à la place du Pré-l'Evêque.

Après les votations du 7 mars dernier sur le secteur des Rues-Basses, nous devons travailler dès à présent à un nouveau projet de piétonnisation cohérent, qui réponde aux besoins actuels en termes de mobilité et aux aspirations de la population sur ce secteur: tout au long de la campagne, les nombreux débats ont illustré la volonté commune d'aménager une véritable zone piétonne au centre-ville.

Je souhaite également accélérer les réflexions dans les différents quartiers denses tels que ceux de la Jonction, de St-Gervais, des Eaux-Vives et dans le quartier des Pâquis.

Esplanade de Chandieu



BÉNÉFICES

> AMÉNAGEMENT D'ESPACES RAFRAÎCHIS EN VILLE

> PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

> AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

> CRÉATION D'ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX EN VILLE

3

**GARANTIR LA PROXIMITÉ
D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS
DE QUALITÉ**



La Ville de Genève a cette particularité d'être à la fois une petite ville à taille humaine et d'en même temps bénéficier d'un parc immobilier riche et dense. Celui-ci représente plus de 800 immeubles et bâtiments, sans compter les rues, les places et l'ensemble des équipements publics mis à disposition de la population. Derrière chaque bâtiment public, chaque route et école, musée, théâtre ou encore installation sportive, le Département intervient, construit, entretient et rénove.

Afin de continuer à offrir à la population un cadre de vie et des prestations de qualité, une attention particulière doit être portée aux équipements publics, culturels et sportifs et à leur implantation dans chaque quartier. En effet, la proximité et l'accessibilité des équipements publics au sein des quartiers favorisent le lien social et l'intégration, notamment pour les personnes qui subissent des discriminations dans l'espace public. Les conclusions du rapport d'Agenda 21 sur les pratiques des femmes dans les espaces publics le démontrent d'ailleurs : les équipements publics, au sein des quartiers, constituent une « porte d'entrée » sur la ville, ses prestations et ses installations publiques. Plusieurs grands projets en ce sens, en collaboration avec tous les départements, nous attendent pour les prochaines années.

Concernant la planification scolaire, il est de notre devoir d'assurer la mise à disposition de structures scolaires et parascolaires de qualité et en nombres suffisants pour garantir les prochaines rentrées. Les services font preuve d'inventivité et d'adaptabilité pour mener à bien l'installation des pavillons provisoires et la transformation de surfaces existante



MHN - Image de synthèse du projet lauréat AMBRE / MAK architecture SA

en locaux parascolaires. Aussi, le prochain projet scolaire d'envergure et très attendu est sans hésitation le groupe scolaire polyvalent dans le secteur des Vernets. Celui-ci apportera une plus-value non seulement pour la vie de quartier, mais aussi en matière d'aménagement du quartier.

Pour continuer à faire rayonner la culture dans la Ville, le département travaille à la rénovation du Casino-Théâtre, de la transformation du Muséum d'histoire naturelle et de la prochaine restauration des Musées d'art et d'histoire et du Bâtiment d'Art contemporain.

Frontenex 54 - Eaux-Vives



Ancien Manège - Vieille-Ville



Quatre grands chantiers d'équipements publics menés par le Département sont à bout touchant: trois rénovations de bâtiments anciens, aux architectures remarquables, à savoir la ferme Menut-Pellet, dans le quartier des Ouches/Concorde, Frontenex 54 aux Eaux-Vives et l'Ancien Manège, en Vieille-Ville, ainsi qu'une nouvelle construction qui parachève l'écoquartier de la Jonction.

La salle communale du Faubourg sera également rénovée, tout comme dans un deuxième temps la salle des Eaux-Vives et le Palladium, des lieux populaires accueillant un public et des manifestations divers et variés, à l'image de notre ville.

Sur le plan des équipements sportifs, là encore le Département est fortement sollicité : aux plusieurs projets en cours, s'ajoutent la prochaine construction d'un complexe sportif et socioculturel sur le site de la gare des Eaux-Vives et la construction d'une halle couverte de terrains de tennis au centre sportif du Bois-des-Frères, ainsi que l'ouverture d'un concours pour la rénovation du site sportif du Bout-du-Monde.

Enfin, en termes de logements, nous sommes une Ville dense et la plus peuplée du canton : afin de garantir la qualité de vie des habitant.e.s, il est primordial d'assurer à la fois l'accès à des espaces verts de proximité et la protection de ceux-ci, mais aussi de la biodiversité et de la faune. Pour ce faire, il est important de protéger et valoriser les espaces non construits existants et de prioriser la construction de logements qui respectent et valorisent l'environnement adjacent. Afin de contribuer à l'accès à différents type de logements, il est nécessaire d'accorder en priorité les droits de superficie aux coopératifs. Les logements coopératifs non spéculatifs répondent à une demande citoyenne d'aménager des quartiers vivants et conviviaux, qui promeuvent des valeurs de durabilité, de mixité sociale et de participation citoyenne.

Augmenter la proportion de coopératives sur les terrains propriétés de la Ville



Au-delà du patrimoine bâti, je n'oublie pas tout l'aménagement urbain encore une fois fruit du travail de nombreuses-x collaboratrices et collaborateurs du Département. Cet élément fait partie intégrante d'un espace de vie de qualité et doit être pensé de sorte à être accessible pour toutes et tous. Les fontaines d'eau potable sont un bon exemple de mobiliers urbains discrets tant ils font partie de notre paysage genevois, mais elles sont absolument nécessaires à un espace public de qualité, d'autant plus avec les étés caniculaires que nous vivons : la présence de l'eau apporte une sensation de fraîcheur et une ambiance apaisante dans les quartiers. **Un accès public à l'eau potable doit être assuré dans tous les quartiers et pour l'ensemble de la population.** Garantir l'accessibilité des fontaines pour les personnes à mobilité réduite doit également faire partie de la réflexion dans l'aménagement des espaces.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, si le réseau d'assainissement des eaux, véritable outil en faveur de l'écologie - puisque derrière chaque bouche d'égoût, une rivière coule - la gestion de l'eau à la parcelle est indispensable. Le système d'évacuation de l'eau pluviale à la surface, en privilégiant l'aménagement de noues et de jardins de pluie ou simplement en faisant pénétrer l'eau dans le sol à travers des surfaces perméables offre la capacité de prévenir les surcharges dans les égoûts et donc les inondations. De même, il est important, lorsque c'est possible, et que la qualité de l'eau le permet, de privilégier un système séparatif des eaux pluviales et des eaux usées.

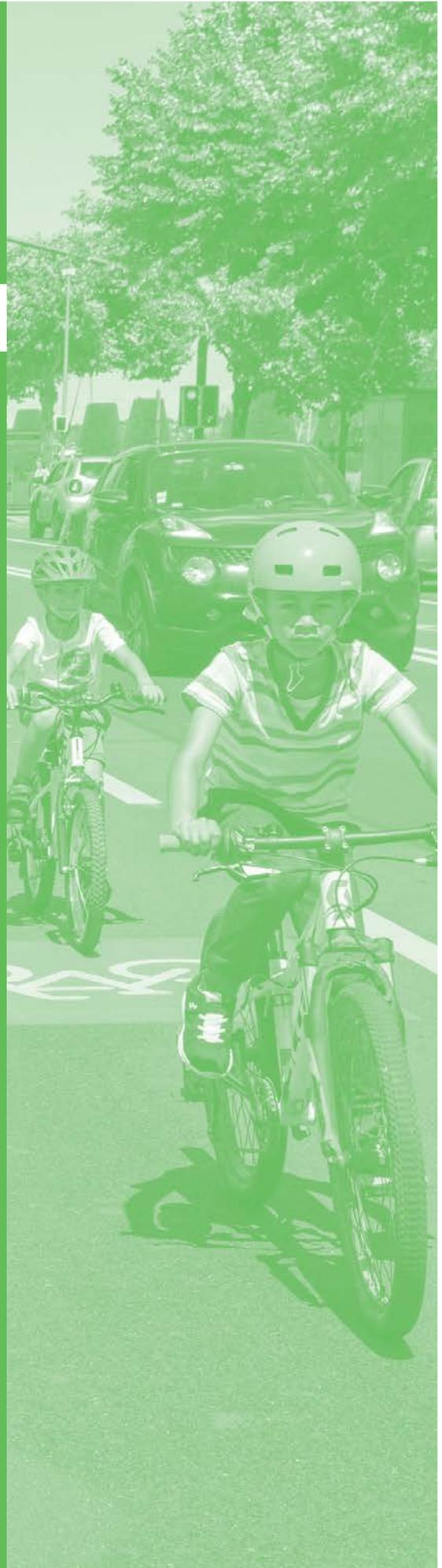


BÉNÉFICES

- > ASSURER DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES ACCESSIBLES ET DE QUALITÉ
- > ASSURER LA PROXIMITÉ ENTRE LOGEMENTS ET LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
- > GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR TOUTES ET TOUS
- > PRÉSERVER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET DES RIVIÈRES

4

**DÉVELOPPER LA MOBILITÉ
DOUCE DANS UNE VILLE DE
COURTES DISTANCES**



La mobilité terrestre représente 12% des émissions de gaz à effet de serre alors que 45% des foyers en Ville ne possèdent pas de voiture. Il est maintenant nécessaire de sortir d'une logique centrée sur la circulation motorisée pour favoriser les modes de transports sobres en carbone et les transports publics.

L'objectif du Département est clair : il s'agit de requalifier les rues et les axes emblématiques, de les reconnecter les uns aux autres et d'accélérer la mise à disposition pour les cyclistes et les piétons de tronçons et d'infrastructures sécurisées, continues et ombragées.

S'agissant premièrement de la mobilité cyclable, finaliser le parcours de la Voie-verte d'agglomération de 8 km sur le territoire de la Ville est une priorité. Pour compléter le maillage cyclable en centre-ville, l'avenue du Mail sera requalifiée afin notamment d'aménager un large tronçon cycliste aux abords végétalisés,

tout comme le tronçon rejoignant le pont des Délices à la Gare, le même pont des Délices au Collège Voltaire et les Eaux-Vives au pont du Mont-Blanc.

S'agissant de l'entretien des routes, une attention particulière doit être portée aux tronçons cyclables de façon à sécuriser les parcours et à réduire les accidents de la route. Pour poursuivre l'expansion de la mobilité douce, il est également primordial de s'assurer que l'accessibilité pour les piétons et les cyclistes soit maintenue pendant la durée des chantiers, sur les tronçons concernés.



Finaliser la Voie-verte d'agglomération et renforcer le maillage cyclable en Ville



La Voie Verte



Aménagement COVID - piste cyclable du Pont de la Coulouvrenière



Gare des Eaux-Vives



**UNE VILLE
ÉCOLOGIQUE
ET SOCIALE
OÙ IL FAIT
BON VIVRE**